

**PARTIE OFFICIELLE**  
**ACTES PRÉSIDENTIELS**  
**PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE**

*LOI n° 2026-277 du 7 mai 2026 portant ratification de l'ordonnance n° 2025-85 du 12 février 2025 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Système d'Information du Foncier Rural de Côte d'Ivoire, en abrégé SIFOR-CI.*

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SÉNAT ont adopté ;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1. — Est ratifiée l'ordonnance n° 2025-85 du 12 février 2025 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Système d'Information du Foncier Rural de Côte d'Ivoire, en abrégé SIFOR-CI.

Art. 2. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'État.

Fait à Abidjan, le 7 mai 2026.

Alassane OUATTARA.